



CONVOCAATION À LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle du « Veräinsbau Koll » à Brouch, jeudi, le 17 juin 2021 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Droit d'initiative du conseiller communal
- 2- Organisation scolaire provisoire école fondamentale exercice 2021-2022 / approbation
- 3- Organisation scolaire et convention cours de musique UGDA exercice 2021-2022 / approbation
- 4- Devis « Renouvellement du captage Härebur à Finsterhal » / approbation
- 5- Charte environnementale / approbation
- 6- Parc d'agrément à Buschdorf / discussion
- 7- Répartition du congé politique supplémentaire aux délégués des syndicats / décision
- 8- Fixation des conditions d'attribution et du prix de vente du lotissement « Lëtschert » / décisions

Tuntange, le 11 juin 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le Bourgmestre,

Le secrétaire communal,



IN.B : Le public est admis à assister aux réunions du conseil communal, néanmoins les « gestes barrière » et le port du masque constituent des **mesures de protection obligatoires** dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.